

Animation du Portail « Droit et Gouvernance »
BULLETIN LEGISLATIF
1^{er} mars 2013 au 31 mars 2013



Association pour la promotion du droit international*

Centre de droit international

15 quai Claude Bernard

69007 LYON

Tel : 04 78 78 73 52

Fax : 04 26 31 85 24

apdi.lyon@gmail.com

* Bulletin rédigé par Françoise Paccaud, doctorante contractuelle au Centre de droit international de l'Université Lyon 3

SOMMAIRE

LEGISLATION INTERNATIONALE.....	3
LEGISLATION EUROPEENNE.....	3
LEGISLATION NATIONALE.....	4

Législation internationale

Nouveau rapport de l'ONU sur l'avenir des éléphants d'Afrique

Le PNUE, la CITES, l'UICN et le TRAFFIC (réseau de suivi du commerce de la faune et de la vie sauvage) a rendu un rapport intitulé « Elephants in the Dust the African Elephant Crises ». Ce rapport alerte sur l'augmentation des niveaux de braconnage, ainsi que la perte des habitats pour la survie des éléphants d'Afrique centrale, ainsi que les éléphants d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud. Il en résulte qu'une collaboration internationale plus élaborée, notamment dans les pays où transitent les produits issus du commerce illégal, ainsi que différentes institutions comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CITES, Interpole, la Banque mondiale.

[VEILEGI]

http://www.cites.org/common/resources/pub/Elephants_in_the_dust.pdf

La CITES refuse l'interdiction totale du commerce de l'ours polaire

Les Etats parties à la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) ont refusé la proposition formulée par les Etats Unis, d'interdire le commerce de l'ours polaire. L'ours polaire figure dans l'Annexe 2 de ladite Convention sur une régulation du commerce international sans pour autant l'interdire, l'objectif de cette proposition était de faire passer l'espèce dans l'annexe 1 qui aurait permis d'interdire le commerce d'ours polaire.

[VEILEGI]

<http://www.cites.org/eng/cop/16/prop/E-CoP16-Prop-03.pdf>

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/07/l-arret-de-mort-de-l-ours-polaire-vient-d-etre-signé_1844312_3244.html

Législation européenne

Entré en vigueur du règlement européen dans le domaine du bois

Dimanche 3 mars, le règlement européen établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché adopté le 20 Octobre 2010, est entré en vigueur. Ce règlement a surtout pour objectif de lutter contre le commerce du bois illégal. Il s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures issues du plan d'action de l'Union de 2003 relatif à l'application des réglementations forestières à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Ce règlement prévoit entre autre que chaque Etat membre devra désigner l'autorité

compétente qui devra coordonner l'application du règlement et déterminer le type et le régime de sanctions applicables en cas de non respect du règlement.
[VEILEGI]

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ%3AL%3A2010%3A295%3ASOM%3AFR%3AHTML>
http://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/EUTR_Leaflet_FR.pdf
http://ec.europa.eu/environment/forests/illegal_logging.htm

Proposition de directive de la Commission sur la gestion durable des zones marines et côtières

Le 13 mars, la Commission européenne a déposé une proposition de directive établissant « un cadre de planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières ». La Commission avance que l'objectif principal de cette directive serait d « promouvoir la croissance durable des activités maritimes et côtières et l'utilisation durable des ressources marines et côtières, en établissant un cadre pour la mise en œuvre effective de la planification de l'espace maritime dans les eaux de l'UE et de la gestion intégrée dans les zones côtières des Etats membres ». Il serait donc essentiel de garantir une répartition de l'espace maritime entre les différentes parties et une gestion commune des zones côtières. Pour ce faire les Etats membres seraient tenus de mettre en place des processus « cohérents afin de planifier les utilisations humaines de l'espace maritime et de garantir la gestion durable des zones côtières, et t'établir une coopération transfrontalière appropriée entre eux ».
[VEILEGI]

http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/documents/com_2013_133_fr.pdf

Législation nationale

Publication des tarifs de l'électricité

Le gouvernement a publié le 15 mars 2013 un arrêté sur les tarifs réglementés de l'électricité suite à l'annulation de l'arrêt du 13 août 2009, par le Conseil d'Etat, le 22 octobre 2012. Ce nouvel arrêté vise à égaliser les différentes grilles tarifaires qui s'appliquent aux clients professionnels, en alignant les « niveaux de prix de certains abonnements sur le niveau le plus bas en faveur de ces professionnels ». Cette nouvelle tarification n'emporte pas d'effets sur les factures des particuliers ou alors un remboursement pour certaines entreprises.
[VEILEGI]

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nouvel-arrete-sur-les-tarifs-de-l.html>
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D3D63A85038FC9816AD2EF61577F11AD.tpdjo08v_1?cidTexte=JORFTEXT000020974110&dateTexte=20130315

Le groupe écologiste présente une proposition de loi contre l'obsolescence programmée des produits.

Le groupe écologiste a présenté une proposition de loi visant à « lutter contre l'obsolescence et à augmenter la durée de vie des produits » enregistrée le 18 mars 2013 au Sénat. Face à l'urgence écologique et l'obsolescence programmée des produits, il apparaissait nécessaire de présenter une loi visant à lutter contre ce phénomène. L'objectif est de rendre plus « fiables et innovants » les produits proposés sur le marché. En effet, le renouvellement accéléré des produits conduit à une surexploitation des ressources non renouvelables et a un véritable impact sur l'environnement, avec l'abondance des déchets que cela entraîne.

La proposition de loi viserait entre autre à donner un cadre juridique afin de sanctionner cette pratique mais aussi donner un recours aux consommateurs lésés.

[VEILEGI]

<http://www.senat.fr/leg/ppl12-429.html>

Adoption de la loi sur l'énergie

Le Parlement français vient d'adopter définitivement la proposition de loi sur l'énergie prévoyant notamment la mise en œuvre d'un bonus- malus dès le 1^{er} janvier 2015. L'Assemblée nationale a définitivement adopté ce texte, dans la nuit de lundi à mardi, ce texte prévoyant différentes actions afin de lutter notamment contre la précarité énergétique avec l'extension de tarifs sociaux de l'énergie, l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz en hiver pour impayé. L'objectif du bonus malus sera d'inciter les utilisateurs à réduire leur consommation d'énergie, selon un volume de base.

[VEILEGI]

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

Projet de loi ratifiant l'ordonnance sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2012-827 du 28 juin 2012 relative au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (2013- 2020) a été transmis au Sénat. Le gouvernement a été habilité à légiférer par ordonnance pour prendre des mesures législatives en vue d'assurer la transposition de la directive 2009/29/CE du Parlement européen et du Conseil d'avril 2009, tendant à améliorer et élargir le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. L'ordonnance relative à la période 2013-2020 a été prise par le gouvernement en juin 2012. Le projet de loi propose de procéder à la ratification sans modifier ladite ordonnance.

[VEILEGI]

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026083548>

<http://www.senat.fr/rap/112-407/112-407.html>